



Préfecture de Guadeloupe

Commune de Pointe à Pitre

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **SIDPC/2009/370**

du **23 mars 2009**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

Approuvé

date

30 décembre 2005

aléa

**Multirisques : inondation,
cyclone, séisme,
mouvement de terrain,
volcan**

Les documents de référence sont :

**-Rapport de présentation, plan de zonage et règlement consultables en DDE
SAU/PRQC et en Mairie**

Consultable sur Internet

Règlement et plan de zonage consultables sur le site www.guadeloupe.pref.gouv.fr

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Copie du zonage réglementaire et du PPR – 1 planche A0 au 1/10 000 ième